

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 183

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE DI NOCERA

OBJET

Manifestations sportives - Marseille Capitale Européenne du Sport 2017 - (MP 2017)
- 1ère répartition

**Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
0413319696**

PRESENTATION

Le 17 novembre 2014, la ville de Marseille a été désignée ville Capitale européenne du Sport pour 2017.

Ce label européen délivré par l'ACES (Association des Capitales Européennes du Sport) lui permettra de rayonner au-delà des frontières nationales, en accueillant notamment des grandes manifestations sportives.

Le Département a soutenu depuis l'origine cette démarche et souhaite aujourd'hui renforcer pour 2017 son soutien aux événements labélisés pour MP2017.

A ce titre une enveloppe financière supplémentaire a été votée à l'occasion de la DM2.

PROPOSITION

Il est proposé dans ce rapport de soutenir les manifestations correspondantes au cadre d'intervention proposé par la délégation des sports dont les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- Demandes formulées par les fédérations, les ligues, les comités départementaux et les clubs affiliés et agréés.

- La manifestation doit se dérouler sur le territoire départemental.

- Les manifestations labélisées : Légende – Diamant – Or – Argent.

- Les manifestations de niveaux: international – national.

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation l'attribution de subventions en faveur de :

10 associations pour l'organisation de 10 manifestations sportives pour un montant total de 373.000 €

CONSEQUENCES FINANCIERES

<i>N° programme</i>	<i>N° d'opération</i>	<i>Libellé</i>	<i>Imputation</i>	<i>Engagement CP</i>
10 408	1 002711	<i>Manifestations sportives MP 2017 1^{ère} répartition</i>	65 – 32 - 6574	373.000 €

CONCLUSIONS

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le Délégué aux sports, je vous serais obligée :

- de bien vouloir statuer sur ces propositions,
- de bien vouloir m'autoriser à signer, en cas de subvention supérieure au seuil de 23 000 € la convention type prévue à cet effet.

En cas de décision favorable, la dépense correspondante à cet objet, s'élèvera à 373 000 €

La dépense d'un montant de 373 000 € sera financée sur les crédits de paiement inscrits au budget du département sur le chapitre 65 au titre de l'exercice 2016.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL